



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement des échanges agroalimentaires avec le Maghreb

Question écrite n° 19001

Texte de la question

M. Bruno Questel interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les orientations du Gouvernement en matière d'exportation agricole et agroalimentaire. En effet, si l'excédent commercial pour ces exportations est en légère hausse en 2018 (6,9 Milliards euros) après une baisse depuis 2015, il reste inférieur à la moyenne des 5 dernières années. Parallèlement, alors que l'économie mondiale est en baisse, la croissance commune des pays de la région Maghreb-Moyen-Orient devrait atteindre 1,9 % selon les prévisions de la Banque mondiale. Ces pays ne représentent cependant qu'une faible part des exportations agricoles et agroalimentaires françaises (pour 2018 : 4 % pour le Maghreb, 3 % pour le Proche et Moyen-Orient). Considérant leur développement croissant, il serait intéressant d'étudier l'opportunité de développer les échanges avec ces pays géographiquement proches de la France par la Méditerranée. Il l'interroge sur les perspectives de développement de l'exportation agricole et agroalimentaire française avec les pays de ces régions pour les années à venir.

Texte de la réponse

Le positionnement à l'international des entreprises agricoles et agroalimentaires françaises constitue un levier de croissance pour nos filières et un prolongement de la politique de compétitivité du Gouvernement. Son développement contribue au dynamisme économique de nos territoires et à la performance du commerce extérieur de la France, notamment des pays de la zone Afrique du Nord-Proche et Moyen-Orient. L'agriculture et l'agroalimentaire génèrent le troisième plus fort solde positif. La croissance de nos exportations sectorielles bénéficie d'une demande mondiale en plein essor, mais doit faire face à la concurrence internationale. Dans le plan stratégique gouvernemental 2018-2022 issu des états généraux de l'alimentation, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaille avec l'ensemble des partenaires publics et privés pour : - mieux accompagner dans la durée les entreprises agricoles et agroalimentaires à l'international, depuis les régions où se mettent en place des guichets uniques de l'export regroupant Business France, les chambres de commerce et d'industrie, BpiFrance et les agences de développement régional au sein des « Team France Export » régionales. Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt doivent pouvoir y contribuer et porter à connaissance les spécificités des entreprises du secteur ; - ouvrir ou maintenir des marchés aux entreprises françaises grâce à la levée des barrières tarifaires dans le cadre des accords d'association de l'Union européenne (UE) avec les pays du voisinage méditerranéen, et des barrières non tarifaires, sanitaires et phytosanitaires ; - mieux promouvoir nos produits et savoir-faire pour se démarquer de la concurrence internationale, au travers de programmes soutenus par l'État et l'UE. Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires (notamment blé, bovins vivants, génétique animale et végétale, viande de volaille, produits laitiers...) vers les pays de la zone Afrique du Nord-Proche et Moyen-Orient représentent un enjeu commercial majeur pour nombre de nos filières agricoles. Cette offre contribue à assurer la sécurité alimentaire de ces pays qui dépendent des importations pour leur alimentation et de l'aide internationale pour développer leurs propres filières. Ainsi, pour développer des partenariats stratégiques avec ces pays, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation mobilise un réseau de sept conseillers aux affaires agricoles basés dans cinq pays (Algérie,

Maroc, Liban, Turquie et Arabie saoudite) placés au sein des services économiques des ambassades de France. Plus de 2 000 entreprises françaises ont participé à des opérations collectives organisées en 2018 par Business France dans les pays de cette zone. Par ailleurs, les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires y ont augmenté de 11 % entre 2017 et 2018.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Questel](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19001

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2019](#), page 3755

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6382